



VILLE DE  
LA GARENNE-COLOMBES

# LE JOURNAL OFFICIEL

**NUMÉRO 85 – Septembre 2010**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2010**

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 1er juillet 2010.

**I - Administration générale**

***Affaires générales***

1.1 - Adhésion de la Ville de La Garenne-Colombes au Syndicat Mixte Ouvert d'Études « Paris Métropole » et désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant.

1.2 - Désignation d'un administrateur à l'Établissement Public d'Aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA).

***Ressources Humaines***

1.3 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.

1.4 - Personnel communal - Conventions « Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) ».

***Marchés Publics***

1.5 - Protocole transactionnel (téléphonie fixe) entre la société SFR et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.

1.6 - Protocole transactionnel (interconnexion des sites distants) entre la société SFR et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.

**II - Direction Jeunesse, Culture et Sports**

2.1 - Convention d'objectifs et de financement triennale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour l'organisation de « prestation de service - accueil de loisirs sans hébergement » en faveur des enfants de la Ville de La Garenne-Colombes.

**III - Services Techniques**

Voirie, Propreté, espaces verts

3.1 - Exonérations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

***Urbanisme***

3.2 - Acquisition de la parcelle cadastrée section S numéro 124p d'une superficie de 17,55 m<sup>2</sup>, sise 11, rue du 8 Mai 1945.

3.3 - Adhésion à la Fédération des Entreprises Publiques Locales.

3.4 - Taxes d'urbanisme dues par Monsieur et Madame Veyret : demande de remise des pénalités et intérêts de retard - 11bis, rue Auguste-Buisson.

3.5 - Taxes d'urbanisme dues par la SCI LOUIS BLANC : demande de remise des pénalités et intérêts de retard - 3/3bis, rue Louis-Blanc.

**IV - Divers**

4.1 - Décisions.

4.2 - Questions orales.

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 34, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Mes chers collègues, je vous propose de commencer cette séance.

Tout d'abord, je vais vous donner lecture des délégations de vote : M<sup>me</sup> Juvin-Marleix arrivera en retard – d'ailleurs, elle a un point à traiter, mais je vous proposerai d'attendre qu'elle arrive – et, en attendant, donne délégation à M. Houtart, M<sup>me</sup> Vaussoué, qui s'est blessée et à qui nous souhaitons un parfait et prompt rétablissement, a donné délégation à M. Dransart, M. Citerne a donné délégation à M<sup>me</sup> Thimel, M. Graux a donné délégation à M<sup>me</sup> de Bellabre, M. Barraquand à M<sup>me</sup> Gaillabaud, M<sup>lle</sup> Haberah à M. Zacaropoulos et M<sup>me</sup> Bavcevic à M. Macé ; M<sup>me</sup> Bavcevic s'excuse pour des raisons de santé ; bien évidemment, comme à M<sup>me</sup> Vaussoué, nous lui souhaitons tous nos vœux de rétablissement.

Je vous propose tout d'abord de désigner un secrétaire de séance.

M. Dubois est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? (*Aucun.*)

M. Dubois est donc secrétaire.

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 1<sup>er</sup> juillet 2010.**

**M. le Maire**

Sur le PV de la dernière fois, avez-vous des remarques ?

Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Il est adopté.

Je vous remercie.

**I - Administration générale**

*Affaires générales*

**1.1 - Adhésion de la Ville de La Garenne-Colombes au Syndicat Mixte Ouvert d'Études « Paris Métropole » et désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant.**

**M. le Maire**

Avez-vous des remarques particulières sur ce rapport que vous avez tous reçu ?

Monsieur Macé, bonsoir. Allez-y, je vous en prie !

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je voudrais tout d'abord que nous nous félicitons de cette délibération que vous nous proposez ce soir que notre Ville adhère au Syndicat d'études Paris Métropole.

Ce syndicat existe maintenant depuis de longs mois et nous n'y avons pas adhéré jusqu'à maintenant, étant donné que, Monsieur le Maire, vous aviez suivi les consignes de votre parti politique de ne pas adhérer à ce syndicat. Je pense que c'était évidemment dommage, vu la nature du travail accompli et la coopération intercommunale dans notre région à réaliser sur les différentes questions et les différents domaines qui sont indiqués dans les statuts de ce syndicat. C'est une très bonne chose.

Je rappelle aussi que le Conseil général vient d'y adhérer dans sa séance de juin dernier et que la Ville de Courbevoie y a adhéré à son Conseil Municipal du 27 septembre.

On voit que la raison l'emporte et que les clivages sont enfin dépassés sur cette question, tout en sachant, mes chers collègues, comme vous l'avez noté dans le document qui nous a été adressé et dans les statuts de ce syndicat, que dès l'origine, ce syndicat regroupait des communes adhérentes de toutes natures politiques sur l'échiquier.

Nous proposerons comme délégué titulaire la candidature de Vincent Fouliard et comme déléguée suppléante la candidature d'Adélaïde Naturel.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir.

Paris Métropole fait suite à la conférence métropolitaine qui était lancée en 2006, elle-même issue de rencontres plus informelles que quelques pionniers, élus locaux de la banlieue, organisaient de façon régulière depuis 2002 avec Pierre Mansat, adjoint au Maire de Paris, qui en avait reçu délégation du Maire de Paris.

Le travail de fourmi effectué tout au long de ces années pour recoudre le lien entre Paris et sa banlieue porte enfin ses fruits et c'est très heureux pour l'Agglomération parisienne, ses territoires, ses acteurs, ses habitants.

Certains maires ont participé avec enthousiasme à cette lente maturation des esprits, quand bien même les sarcasmes de « pacte avec l'ennemi », entendez les maires de gauche, ne les ont pas épargnés, jusqu'à conduire les instances de l'UMP à investir une liste contre certains d'entre eux lors des élections municipales de 2008.

De nombreux élus locaux, maires pour la plupart, avec leur personnalité propre, sont fortement attachés à l'identité de leur Ville, engagés dans le développement de leur territoire, voulant à toute force améliorer les conditions de vie et d'épanouissement de leurs habitants (logement, transport, attractivité économique, formation, politique culturelle, etc.).

Ces échanges, bien éloignés du classique affrontement droite/gauche considéré par d'aucuns comme le nirvana de l'action politique, encouragent les positions indépendantes, dictées par le seul soutien de ceux qui semblent aller dans le bon sens, pour une Métropole mieux organisée et offrant les meilleures conditions de vie et de développement au travers le rassemblement des élus locaux du territoire métropolitain.

Ainsi, la quasi-totalité des collectivités aura bientôt adhéré à Paris Métropole.

Certes, l'adhésion du Conseil Municipal des Hauts-de-Seine vaut, en effet, autorisation pour toutes les collectivités dirigées par un maire UMP de suivre la même démarche, même si quelques-unes d'entre elles avaient déjà sauté le pas.

L'enjeu est immense. Il s'agit de préserver, voire d'accroître encore, l'attractivité de l'agglomération parisienne pour maintenir Paris dans le cercle fermé des « villes-monde », car c'est la locomotive de la croissance française, mais il doit s'agir aussi d'améliorer les conditions de vie quotidiennes des millions d'habitants concernés (transport, logement, emploi, qualité de vie). Ces deux objectifs sont indissociables, et c'est ce que les maires ont répété tout au long du débat parlementaire conduisant à l'adoption de la loi sur le Grand Paris.

Paris Métropole sera l'interlocuteur global naturel de l'État et de la société du Grand Paris, mais il convient que sa doctrine, ses valeurs, ses lignes de force, soient maintenant expliquées à tous, discutées, et, enfin et surtout, partagées comme étant celles de tous les territoires de la Métropole, un travail de construction collaborative, où chacun s'écoute et se respecte, tout sauf un affrontement bloc contre bloc.

C'est, en tout cas, un défi immense pour tous les élus locaux de la Métropole, auquel j'espère que les élus de La Garenne-Colombes apporteront tout leur enthousiasme.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci.

Je vois qu'il y a une communion sur cette proposition de la majorité du Conseil Municipal.

Y a-t-il d'autres observations, puisque maintenant, comme l'a rappelé M. Macé très justement, il nous faut désigner à bulletin secret un titulaire et un suppléant ? (*Aucune.*)

Monsieur Macé, pouvez-vous nous rappeler qui vous avez proposé, s'il vous plaît ?

**M. Macé**

Vincent Fouliard en tant que délégué titulaire et Adélaïde Naturel en tant que déléguée suppléante.

**M. le Maire**

D'accord.

Pour notre part, la majorité municipale propose votre serviteur, Philippe Juvin, comme titulaire et Claudine Labrousse comme suppléante.

Mes chers collègues, y a-t-il d'autres candidats ? (*Non.*)

Nous allons donc voter à bulletin secret.

Je vous propose, pour faciliter les choses, de prendre un seul bulletin et de mettre dans l'ordre le titulaire et le suppléant, donc – pardonnez-moi, je ne dis pas « M. et M<sup>me</sup> » - Fouliard/Naturel ou Juvin/Labrousse.

Il faudra le secrétaire et un membre de l'opposition pour dépouiller. Vous verrez entre vous.

M<sup>lle</sup> Naturel et M. Fouliard, comme vous êtes candidats, vous désignerez peut-être un tiers, M. Macé, comme secrétaire. Merci, Monsieur Macé. Je désigne même les scrutateurs de l'opposition, c'est vous dire... Quel boulot que Maire ! Monsieur Macé, vous n'avez pas idée.

*(Il est procédé à l'élection des délégués, titulaire et suppléant, au Syndicat Mixte Ouvert d'Études « Paris Métropole » par vote à bulletin secret.)*

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)*

Mes chers collègues, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	35
- majorité absolue :	18
- M. Fouliard :	4
- M. Juvin :	31
- M <sup>lle</sup> Naturel :	5
- M <sup>me</sup> Labrousse :	30

Sont désignés, M. Juvin comme titulaire et M<sup>me</sup> Labrousse comme suppléante.

Candidats :

Titulaires :

- M. Fouliard :	4 voix
- M. Juvin :	31 voix

Suppléants :

- M <sup>lle</sup> Naturel :	5 voix
- M <sup>me</sup> Labrousse :	30 voix

**Résultats du vote :**

Nombre de bulletins :	35
À déduire blancs et nuls :	0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 35  
Majorité absolue : ..... 18

Monsieur Juvin ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin est élu délégué titulaire.

Madame Labrousse ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin est élue délégué suppléant.

**1.2 - Désignation d'un administrateur à l'Établissement Public d'Aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA).**

**M. le Maire**

Nous connaissons tous l'affaire, l'EPAD et l'EPASA deviennent l'EPADESA et la composition du Conseil d'administration est prévue ainsi : 16 membres, désignés par l'État pour 6, désignés par les ministres, 9 membres représentant les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et une personne qualifiée désignée par le Premier ministre.

La Ville de La Garenne-Colombes, comme la Ville de Courbevoie et de Puteaux, a le droit à un administrateur dans ce Conseil d'administration de l'EPADESA et il nous faut donc l'élire.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce point-là avant de demander qui sont les candidats ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Mes chers collègues, comme vous le savez, nous sommes opposés à l'extension du périmètre de La Défense sur notre ville, pour les raisons que nous avons déjà évoquées lors de précédentes séances de notre Conseil Municipal.

Ce soir, c'est une étape supplémentaire qui intervient dans un abandon, à nos yeux, de la souveraineté de notre Ville sur plus d'un quart de son territoire municipal.

Évidemment que dans ces conditions, nous ne participerons pas à ce vote et nous ne proposerons pas de candidat.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

D'autres remarques ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

C'est une étape importante dans l'histoire du quartier d'affaires de La Défense.

Le décret de fusion des Établissements Publics d'Aménagement de La Défense (EPAD) et Seine Arche EPASA a été publié début juillet au Journal Officiel.

Cette fusion s'insère dans le plan de renouveau de La Défense voulu en 2006 par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Aménagement du territoire et Président du Conseil général des Hauts-de-Seine.

La nouvelle entité est baptisée Établissement Public d'Aménagement de la Défense Seine Arche.

L'EPADESA aura la main sur l'aménagement d'un territoire de 564 hectares s'étendant sur quatre communes : Puteaux, Courbevoie, Nanterre et La Garenne-Colombes.

Il s'agit aujourd'hui de désigner le représentant de notre Ville au Conseil d'administration.

Le nouveau Conseil d'administration comptera 16 membres, dont sept sont directement désignés par l'État, deux par le Conseil général (UMP), un par Puteaux (UMP), un par Courbevoie (UMP), un par La Garenne-Colombes (UMP), deux par Nanterre (gauche), un par la Région (gauche) et un par Paris (gauche). La majorité UMP actuelle, avec 12 sièges sur 16, contrôlera totalement le premier pôle d'affaires européen.

L'élection de son Président sera particulièrement observée. On se souvient que fin 2009, Jean Sarkozy avait été candidat à la présidence de l'EPAD, fait particulièrement révélateur du lien de dépendance de ce projet avec l'État au plus haut niveau.

Selon nous, un monstre est né !

Le plan de renouveau de La Défense n'est pas un projet urbain, c'est un projet immobilier de tours fait par et pour les promoteurs sans se soucier ni des habitants ni de l'environnement.

La fusion de l'EPAD et de l'EPASA va encore accentuer une gouvernance centralisatrice non démocratique et non respectueuse d'une population à qui son destin échappe.

Quel que soit son Président, ce projet-là ne changera pas ; il n'est pas celui que nous voulons.

Nous laissons donc votre majorité vous désigner, Monsieur le Maire. Allez siéger à l'EPADESA pour y faire ce que vos amis politiques des Hauts-de-Seine et de l'Élysée vous diront d'y faire ! Ce sera sans nous et pour cela, nous ne participerons pas au vote.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway, pour cette intervention intéressante et équilibrée surtout.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune.*)

Je ne remarquerai pas que dans ce débat, beaucoup de choses ont été dites depuis plusieurs mois et je ne peux m'empêcher de me souvenir de cette affirmation que l'avenir va rendre ridicule à ceux qui n'avaient pas compris qu'elle était déjà ridicule quand elle avait été prononcée et qui est à la hauteur de beaucoup de choses qui sont dites, vous vous souvenez de cette affirmation à travers laquelle la création de l'EPADESA allait provoquer l'émergence de tours aux Champs-Philippe. Ceux qui connaissent le quartier des Champs-Philippe, qui l'apprécient et qui savent ce que nous allons en faire sauront juger de la véracité des affirmations des uns et des autres.

Bien entendu, La Garenne-Colombes conserve son identité et la vraie question est de savoir si dans cette grande région qu'est La Défense, nous voulons, nous, collectivité territoriale, laisser faire l'État ou peser sur les décisions de l'État.

Dans l'histoire récente de notre région – je dirai récente, les 30 dernières années –, l'État s'est comporté de manière jacobine, ce qui est finalement peu surprenant dans un État, la France, qui est philosophiquement jacobin. L'État, c'est vrai, a géré seul, sans prendre la mesure de la volonté des collectivités territoriales, cette grande région de La Défense.

Quand je dis l'État, je n'accuse personne ; je veux dire que je n'accuse ni la droite ni la gauche, puisque les gouvernements successifs, depuis 30 années, ont laissé faire ce type d'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, la question est nouvelle ; c'est : est-ce que les collectivités territoriales veulent jouer un rôle dans l'aménagement de leur propre territoire ? C'est pour cela que dans le Conseil d'administration qui nous est soumis aujourd'hui, les collectivités territoriales ont tellement de poids.

Alors, c'est vrai, les collectivités territoriales dites de droite ont plus de poids dans ce Conseil d'administration que les collectivités territoriales dites de gauche, mais trouvons-nous cela incroyable, alors que sur toutes les communes concernées par cette opération d'aménagement, finalement, la plupart des communes, la très grande majorité, la totalité sauf Nanterre, sont des communes qui sont traditionnellement des communes ayant voté à droite et qui se sont dotées de conseils municipaux qui se situent à droite ? Non.

En réalité, mes chers collègues, je vous propose d'occuper la place que La Garenne-Colombes a reçue à l'EPADESA pour que les collectivités territoriales jouent leur rôle et ne laissent pas l'État décider pour nous.

Ne vous faites aucune illusion, la pression est très importante ; nous sommes à quelques minutes de Paris et si nous avons une obligation, je crois, c'est de nous donner tous les moyens pour préserver et conserver l'identité garennoise. Je suis certain d'une chose : la politique de la chaise vide dans ce type d'opération est la pire que nous pourrions mener, c'est-à-dire celle qui consisterait à laisser faire les autres pour nous.

L'action politique, pour moi, est synonyme de volonté et je sais que la majorité du Conseil Municipal partage cette vision.

Considérez que, de toute façon, quelqu'un prendra la décision. Je vais vous dire, je préfère que la décision soit prise et que nous puissions peser sur celle-ci, plutôt qu'elle soit prise par d'autres, que ce soit l'État ou les collectivités proches.

La Garenne-Colombes, ce n'est pas La Défense, mais La Garenne-Colombes, c'est à côté de La Défense et celui qui penserait que La Garenne-Colombes peut se désintéresser du développement de La Défense se tromperait et tromperait La Garenne-Colombes et, probablement, laisserait La Garenne-Colombes voir échapper un certain nombre d'occasions, y compris de développement.

Un des grands enjeux de l'EPADESA, tout le monde le dit, est le développement économique, certes, mais pour une ville comme La Garenne-Colombes, qui est déjà construite et sur laquelle, au fond, peu de choses en matière urbaine se préciseront, si ce n'est celles que nous avons déjà décidées aux Champs-Philippe, je crois que le grand enjeu de l'aménagement de ce quartier pour La Garenne-Colombes, c'est la question des transports en commun.

Les transports en commun vont se développer. Vous savez que plusieurs projets sont en cours : le projet du Président de la Région, le projet de l'ancien ministre Christian Blanc... Bref, les projets sont nombreux : le projet du TGV, le tramway qui arrive, Eole... Tous ces projets vont se réaliser tout ou partie. Ce qui est certain, c'est que La Garenne-Colombes ne sera pas dans la boucle si nous ne montrons pas notre intérêt pour la chose.

En allant siéger au conseil de l'EPADESA, c'est pour bien défendre les intérêts de La Garenne-Colombes et son identité ; ce n'est pas pour autre chose.

La Garenne-Colombes ne sera jamais La Défense, tout simplement parce que c'est le souhait de la population qui a donné sa confiance à la majorité qui représente cette population au Conseil Municipal. Nous avons fait le choix d'un développement urbain qui est celui que vous connaissez et qui est un bon choix ; c'est le choix qui a été fait par mon prédécesseur, le Docteur Catrin, et sa majorité et c'est le choix que nous avons continué et que nous défendons.

Les autres Villes qui sont présentes dans l'EPAD historiquement, que ce soit Puteaux, Courbevoie et hier Nanterre, qui a fait partie de l'Établissement de La Défense jusqu'à il y a une dizaine d'années, ont fait un choix qui n'est pas le nôtre. Je respecte leur choix, parce que ce choix était éclairé par la décision démocratique des citoyens de ces trois communes qui avaient désigné des maires qui ont porté un projet.

À La Garenne-Colombes, notre mandat est de porter un autre projet. Pour que ce projet de développement urbain à taille humaine puisse se faire, il faut que nous soyons présents dans les instances qui, demain, pèseront forcément sur les aménagements de territoire, en particulier les aménagements de transport. Voilà, mes chers collègues.

Je vous propose de passer au vote.

Il nous faut désigner un représentant titulaire ; je vous soumetts ma candidature. Je précise que les maires des Villes voisines sont aussi représentants de leur Ville dans cet établissement ; il n'y a rien de très extraordinaire. M<sup>me</sup> Ceccaldi-Raynaud représentera Puteaux, qu'elle représente d'ailleurs déjà, M. Kossowski Courbevoie, M. Jarry Nanterre, même si M. Jarry et Nanterre ont le droit à deux sièges et si vous le voulez bien, j'aurai l'honneur de représenter les intérêts de La Garenne-Colombes dans ce Conseil d'administration de l'EPADESA.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Monsieur Macé, vous êtes candidat ?

**M. Macé**

Non, je souhaiterais, après l'élection, reprendre la parole, s'il vous plaît.

**M. le Maire**

Bien entendu.

Nous allons voter.

Il n'y a pas d'autre candidat. Je vous soumetts ma candidature, que je vous prie d'inscrire, si vous êtes d'accord, sur le petit papier blanc qui est devant vous ; si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez soit ne rien mettre, soit ne pas voter, soit mettre un papier blanc.

*(Il est procédé à la désignation d'un administrateur à l'Établissement Public d'Aménagement de La Défense Seine Arche par vote à bulletin secret.)*

Qui veut être scrutateur ? M. Dubois...

Monsieur Macé, vous voulez venir ?

*(M. Macé fait un signe de tête négatif.)*

Dans ces cas-là, il n'y a qu'un scrutateur.

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par le scrutateur.)*

Mes chers collègues, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 30
- majorité absolue : 16
- M. Juvin : 30

M. Juvin représentera donc La Garenne-Colombes à l'EPADESA.

Candidat :

- M. Juvin : 30 voix

Mme Juvin-Marleix entre en séance à 20 h 55

**Résultats du vote :**

Nombre de bulletins : ..... 30  
À déduire blancs et nuls : ..... 0  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 30  
Majorité absolue : ..... 16

Monsieur Juvin ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin est élu représentant de la commune au conseil d'administration de l'Établissement Public d'Aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA).

Monsieur Macé, vous vouliez reprendre la parole. Je vous en prie.

**M. Macé**

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce soir, à l'issue des deux premières délibérations, Monsieur Juvin, vous avez été élu pour représenter notre Ville dans deux instances.

Je voudrais constater, que nous constatons tous ensemble, comment un Maire, Député européen, Vice-président de trois syndicats intercommunaux, indemnisé d'ailleurs, qui, il suffit de le constater par les délibérations, n'est quasiment jamais présent à aucune des séances de ces trois conseils syndicaux, va faire pour exercer maintenant deux nouveaux mandats pour nous représenter dans ces instances importantes, et vous avez eu raison de le souligner, Monsieur le Maire, en particulier au niveau de la structure de La Défense. Comment allez-vous vous organiser, alors que nous savons tous que votre mandat de Député européen vous oblige à être éloigné plusieurs jours par semaine de La Garenne-Colombes, ce que les Garennois, d'ailleurs, ont constaté et disent très régulièrement maintenant ? Comment allez-vous nous représenter valablement quand je constate que dans trois syndicats intercommunaux, dont vous êtes Vice-président chaque fois, vous n'y êtes jamais présent ?

Je crois qu'aujourd'hui, nous avons la démonstration, la très bonne illustration, de ce que peut donner le cumul des mandats sur un seul individu et le résultat qu'il y a dans ces structures où un certain nombre d'élus, dont vous, Monsieur Juvin... Vous n'honorez pas convenablement, à mes yeux, le mandat que le Conseil Municipal vous a donné.

Je voudrais aussi souligner que, ce soir, dans ce que vous nous avez dit par rapport au quartier des Champs-Philippe... Vous nous avez dit : « *Moi, je constate les résultats des élections* ». Excusez-moi de vous dire que le meilleur résultat est évidemment le résultat des élections et il y a quelques mois, nous avons eu, comme vous le savez, une élection cantonale partielle à La Garenne-Colombes. J'avais fait campagne sur ce quartier-là pour dénoncer le projet de la municipalité et l'annexion de La Défense de ce quartier. Le résultat au second tour de ce scrutin a donné quoi ? Dans les deux bureaux de vote des Champs-Philippe, la candidate que vous avez soutenue a été minoritaire par rapport au résultat que j'ai obtenu. Quelle meilleure illustration de l'appréciation que les habitants des Champs-Philippe portent sur vos différents projets d'aménagement ?

J'allais dire qu'aujourd'hui, nous en avons eu une nouvelle illustration dans un article paru dans un journal par rapport à ce qui s'est passé hier au niveau du tribunal sur des habitants qui se sont plaints à juste titre des prix proposés par la SEM 92. Vous pouvez rire, Monsieur Hervo ! C'est grave de rire !

**M. Hervo**

C'est grave ! Vos propos sont très graves, Monsieur Macé !

**M. Macé**

Vous avez beau crier, vous ne m'impressionnez pas, Monsieur Hervo.

**M. Hervo**

Ils sont très graves d'irresponsabilité, Monsieur Macé !

**M. Macé**

Vous êtes irresponsables, mais cela, on le sait !

Des personnes qui défendent leur bien et vous vous amusez à rigoler de cela ?

**M. Hervo**

Non, je souris de votre position.

**M. Macé**

Nous en parlerons aux habitants et, de nouveau, vous serez un peu plus minoritaires au prochain scrutin de mars 2011 et vous allez voir que les habitants sont opposés à vos projets. Voici ce que nous constatons.

Dernier point par rapport à la carte de l'intercommunalité : aujourd'hui, la droite locale et départementale dans ce département nous propose quel schéma d'organisation ?

Premièrement, une Communauté d'agglomération dite du Mont Valérien avec Suresnes et Rueil-Malmaison, où Nanterre va adhérer au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Deuxièmement, une nouvelle Communauté d'agglomération, dont le Conseil Municipal de Courbevoie a délibéré lundi dernier, Courbevoie-Puteaux.

Troisièmement, un syndicat pour lequel vous nous avez fait voter l'adhésion qui regroupe six communes, celles que je viens de citer plus La Garenne-Colombes, où il semblerait d'ailleurs que des projets de délibération avaient été proposés à Courbevoie pour retirer l'adhésion de la Ville de Puteaux qui, d'ailleurs, n'y avait pas du tout adhéré, puisqu'il n'y a aucune délibération du Conseil Municipal de Puteaux à ce syndicat.

Et nous, La Garenne-Colombes, en dehors de tout schéma d'organisation, pour lequel d'ailleurs, sur les autres communes de la boucle Nord, un débat est en train d'avoir lieu pour créer, là aussi, une Communauté d'agglomération.

Quand vous nous dites, Monsieur Juvin, que l'organisation territoriale que vous nous proposez est cohérente, qu'il est normal que la Ville de La Garenne-Colombes rentre sur le territoire de La Défense, absolument pas !

Jusqu'à maintenant, et on peut rendre à M. Catrin ce qu'il a fait de ce point de vue, il s'est toujours opposé à cet urbanisme venant de La Défense et venant de Courbevoie. Aujourd'hui, ce que vous avez décidé dans les faits, et nous verrons bien qui aura raison à moyen terme – je ne dis pas à court terme, mais à moyen terme –, quand il faudra aménager les terrains de Peugeot, les terrains de la RATP, quand il faudra réhabiliter certains secteurs des Champs-Philippe, à ce moment-là, sur les projets d'urbanisme venant de l'EPAD. C'est cela l'enjeu ; ce n'est pas la ZAC, parce que j'imagine bien que vous avez réussi à négocier pour que la ZAC se fasse comme c'était prévu, mais nous verrons bien la suite, et moi, ce qui m'intéresse, c'est la suite. Je ne travaille pas sur deux ou trois ans...

**M. le Maire**

Pouvez-vous répéter ? Je n'ai pas bien entendu ce que vous avez dit sur la ZAC.

**M. Macé**

Ce sera retranscrit dans le bulletin intégral du compte rendu du Conseil Municipal, n'ayez crainte !

Nous verrons bien, mais c'est à long terme et à moyen terme que cela est intéressant et là, nous verrons bien qui aura eu raison de dénoncer ce qui est en train de se passer par rapport au projet de La Défense où, j'imagine bien, certains sont déjà en train de travailler sur tous ces territoires-là, étant donné que, comme vous le dites, il y a une réelle pression sur ces territoires et donc des envies de les aménager de telle ou telle manière.



Voici, mes chers collègues.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

On ne va pas rouvrir le débat, mais je vais répondre deux ou trois choses.

Premier point, sur le cumul des mandats, permettez-moi de vous dire, Monsieur Macé, que le fait d'être député maire n'est pas une exception en France. Il y a quelques députés maires, il y a quelques sénateurs maires et ce n'est pas le propre de La Garenne-Colombes. Je crois savoir que, parfois, le fait d'avoir deux mandats, hier Vice-président du Conseil général, aujourd'hui Député, a aussi apporté quelques avantages, quelques parfois menus avantages, à la Ville de La Garenne-Colombes. Je pourrai, le moment venu, en faire la liste. Quelques menus avantages qui, même, ont fait bondir l'opposition au Conseil général ; souvenez-vous de l'affaire de la place de Belgique.

Je n'ai donc pas et nous n'avons pas à souffrir, je crois, de cette affaire de cumul des mandats, c'est-à-dire de deux mandats, à La Garenne-Colombes, puisque La Garenne-Colombes y a beaucoup gagné.

Deuxième point, vous me reprochez d'être désigné par le Conseil Municipal, pardonnez-moi, élu par le Conseil Municipal membre de ce Conseil d'administration, mais qu'est-ce qui vous empêchait d'être candidat ? Vous n'avez même pas été candidat. Alors ne reprochez pas aux autres ce que vous ne faites pas vous-même ! Vous auriez pu au moins, même pensant ne pas gagner, être candidat ; vous ne l'avez pas fait.

Troisième point, vous avez raison sur les élections qui sont les plus importantes dans un système démocratique qui décide, au fond, ce que l'on va faire ou pas, qui a la légitimité de faire ou pas, et je suis confus de vous dire que vous n'y pouvez rien, moi non plus, sauf peut-être un peu quand même, mais il se trouve que deux fois de suite, les élections municipales ont donné notre liste vainqueur et vous deux fois de suite perdante.

Je vous souhaite, tout en ne le souhaitant pas pour La Garenne-Colombes, que vous puissiez améliorer votre score, mais, voyez-vous, Monsieur Macé, je suis conseiller municipal depuis 1983, je suis un des plus vieux conseillers municipaux de La Garenne-Colombes. Vous vous faites gloire de votre résultat aux cantonales partielles ; je dois tout de même vous rappeler que c'est grâce à vous que la gauche municipale fait ses plus faibles scores depuis 23 ans. Quand je dis « grâce à vous », ce n'est pas grâce à vous, Monsieur Macé, mais grâce à la liste que vous menez, la gauche n'a jamais été aussi faible à La Garenne-Colombes et je me dis que s'il est aussi difficile de vivre à La Garenne-Colombes et si nos projets sont aussi mauvais, cela devrait, à un moment, arriver à se voir dans les urnes. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Enfin, je trouve un peu gros que vous vous mettiez maintenant à être le défenseur du Docteur Catrin contre notre politique, sachant que nous sommes plusieurs ici à avoir été membres de la majorité du Docteur Catrin et globalement tous à l'avoir soutenu à un moment ou à un autre dans son action politique. J'ai été maire adjoint du Docteur Catrin et même si je me suis opposé à lui à un moment, j'ai été probablement beaucoup plus en faveur de sa politique que vous ne l'avez été, ainsi que vos amis, dans le passé. Il ne faut pas renverser les choses. En tout cas, j'ai toujours dit que la politique que le Docteur Catrin a menée pendant des années à La Garenne-Colombes en matière d'urbanisme a été une bonne politique et que nous avons toujours suivi cette politique, nous sommes les successeurs de sa politique, qui s'inscrit totalement à l'opposé de celle qu'ont faite d'autres maires, et je parle en particulier de maires, qu'ils soient de droite ou de gauche, de Courbevoie, de Puteaux, de Nanterre et même de Colombes.

N'essayez pas de faire croire que l'urbanisme maîtrisé à La Garenne-Colombes n'est pas de notre fait. L'urbanisme maîtrisé à La Garenne-Colombes, c'est nous, point final. C'est nous qui avons modifié le PLU, c'est nous qui avons diminué les COS, c'est nous qui avons « dédensifié » La Garenne-Colombes ; c'est cela la réalité.

Enfin, dernier point, faire peur aux Garennois n'est pas un programme. Si je peux vous donner un conseil, vous ne gagnerez jamais aucune élection en faisant peur. Hier, vous ou vos amis – j'avoue que je ne sais plus qui c'était, Monsieur Macé – sortiez des tracts, il y a moins d'un an, expliquant *urbi et orbi* qu'avec la décision d'intégrer une partie des Champs-Philippe dans l'EPADESA, il y aurait des tours à La Défense ; nous avons ces tracts, ils visaient à faire peur avant les élections cantonales, c'étaient des tracts mensongers, qui visaient à créer un climat d'insécurité psychologique pour les Garennois et qui, il est évident, sont aujourd'hui des tracts dont l'affirmation ne se retrouvera pas dans la vérité. Vous avez même dit, et je vous en sais gré, qu'effectivement, la ZAC des Champs-Philippe serait réalisée telle qu'elle a été décidée, ce que vous ne disiez pas il y a un an. J'apprécie que vous ayez bougé sur cette affaire-là et nous prenons acte que vous avez affirmé aujourd'hui qu'il y a un an, vous mentiez ; au moins, il y a une progression.

**M. Macé**

Je n'ai jamais dit cela...

**M. le Maire**

Vous avez dit qu'il y avait des tracts...

**M. Macé**

Vous êtes en train d'interpréter les propos des gens !

**M. le Maire**

Des tracts ont été publiés, Monsieur Macé...

**M. Macé**

Faites attention, parce qu'il ne faut pas réécrire ce que je viens de dire.

**M. le Maire**

Je ne vous ai pas interrompu.

**M. Macé**

Ce que vous dites est grave ! Faites attention à ce que vous dites.

**M. le Maire**

Vous avez dit dans des tracts, l'opposition a dit dans des tracts, qu'il y aurait des tours aux Champs-Philippe. Tout le monde s'en souvient. Des réunions publiques ont été organisées à l'époque par des membres de l'opposition pour accréditer cette idée ; cette idée était un mensonge et je pense que vous le saviez à l'époque, mais vous l'avez fait parce que des élections cantonales arrivaient.

La réalité est que les Champs-Philippe se construisent d'une manière maîtrisée, en totale opposition avec l'urbanisme des villes voisines, mais en parfaite concorde avec l'urbanisme de La Garenne-Colombes.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Cette affaire est une affaire assez intéressante, parce qu'elle permet aux masques de tomber. Il y a ceux qui veulent que La Garenne-Colombes continue à être maîtrisée et il y a ceux qui racontent n'importe quoi. Je pense que nous, majorité municipale, ne sommes pas dans ceux qui racontent n'importe quoi.

Nous allons donc passer au point suivant : « *Personnel communal - Modification du tableau des emplois* ».

**M. Conway**

Je veux apporter une précision...

**M. le Maire**

Sur quel point ?

**M. Conway**

Sur votre intervention.

**M. le Maire**

Pour les tours aux Champs-Philippe ? Ce n'était pas vous...

**M. Conway**

Vous avez une tendance à soit maintenir le flou, soit à faire de l'amalgame. Quand vous dites « *les amis de Christophe Macé* », dite clairement « *Christophe Conway* » ! Quand vous dites « *opposition* », dites que là, c'était le MoDem...

**M. le Maire**

Qui faisait quoi ? Vous faites référence à quoi ?

**M. Conway**

À la réunion publique dont vous parlez.

**M. le Maire**

Sur les tours ?

**M. Conway**

Tout à fait.

Si vous aviez eu un compte rendu fidèle de M. Hervo que nous avons accueilli tout à fait démocratiquement dans cette réunion...

**M. le Maire**

Il ne manquerait plus que ça !

**M. Conway**

... vous sauriez qu'on lui a laissé la parole...

**M. le Maire**

C'est heureux, Monsieur Conway, que dans une réunion publique, vous laissez la parole à un maire adjoint !

**M. Conway**

Sachez que ce serait bien aussi que vous nous laissiez la parole à nous, simples conseillers municipaux.

**M. le Maire**

Je ne comprends pas...

**M. Conway**

Par rapport aux tours à La Garenne-Colombes...

**M. le Maire**

Aux Champs-Philippe !

**M. Conway**

... on a dit deux choses pendant cette réunion. La première est que l'on a fait témoigner de ce qui se passait dans les communes alentours, donc on a bénéficié de leur histoire.

**M. le Maire**

On s'en serait passé.

**M. Conway**

La deuxième chose, c'est que l'on a clairement dit que vous imaginez bien que ce projet se faisant, ils ne vont pas commencer par arrêter les projets en cours ; sinon, c'est la pire des catastrophes pour tous les promoteurs de ce projet.

Comme le disait Christophe Macé, ce n'est pas à court terme que cela va se jouer, c'est à moyen terme, et notamment sur les projets suite au départ possible ou programmé, selon le point de vue, de Peugeot et de la RATP, mais pas seulement.

**M. le Maire**

Je ne comprends pas... Vous continuez à dire qu'il va y avoir des tours aux Champs-Philippe ?

**M. Conway**

Tout à l'heure, vous disiez : « *Il vaut mieux être présent sur les sièges et ne pas pratiquer la chaise vide* ». Je mets en doute votre capacité d'indépendance par rapport à un projet qui est porté au plus haut niveau.

Quand je vois que l'adhésion Paris Métropole, l'UMP dit « OK », claquement de doigts, La Garenne-Colombes suit, quand l'EPAD se fait, claquement de doigts, on est prêt à voter pour la présidence assumée par Jean Sarkozy, claquement de doigts plus tard, quand il y aura une décision qui sera prise à un niveau X, je ne vous vois pas vous opposer à cela.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, répondez, parce que ça, c'est du procès d'intention : continuez-vous à dire, puisque vous avez rappelé opportunément que c'est vous qui affichiez qu'il y aurait des tours aux Champs-Philippe, qu'il y aura des tours au Champs-Philippe ?

**M. Conway**

Si, Monsieur Hervo, vous aviez rapporté ou si vous aviez écouté M. Hervo, vous sauriez que l'on n'est pas dans le secret des dossiers et que l'on dit que le risque s'accroît parce que le moteur de ces structures, c'est le foncier, c'est les recettes dégagées par le foncier. L'histoire de ce qui se passe sur Courbevoie avec les damiers, par exemple, illustre tout à fait l'approche qui est une approche de vente de mètres carrés et pas d'intégration d'une vie intégrant les habitants du quartier.

**M. le Maire**

Ce n'est pas très clair, mais je crois que tout le monde a compris que vous continuez à maintenir que les Champs-Philippe pouvaient se couvrir de tours.

**M. Conway**

Voilà, vous voyez la différence ? Vous avez dit : « *pouvaient se couvrir de tours* » et tout à l'heure, vous avez dit : « *il y aura des tours* ».

**M. le Maire**

C'est cela ou pas ?

**M. Conway**

Oui, tout à fait, pourra, le risque est là, et vous mettez le doigt dans un engrenage, Monsieur Juvin, qui est dangereux pour La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Je vous propose, mes chers collègues, au moment des élections municipales, dans quelques années, on fera le point et on comptera ensemble le nombre de tours aux Champs-Philippe et nous irons voir nos concitoyens, nous leur dirons qui avait raison et qui avait tort, il y a trois ans, lors du débat. Peut-être les Garennois seront-ils contents de voir qu'il y a des gens qui gèrent leur Ville, qui leur avaient dit qu'il n'y aurait pas de tour et qu'il n'y a pas de tour et d'autres qui criaient au loup et, finalement, le loup n'était toujours pas là.

Nous passons au point suivant, présenté par M<sup>me</sup> Juvin-Marleix.

**Ressources Humaines**

**1.3 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.**

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour, mes chers collègues.

Je vous propose ce soir la création de trois postes : deux postes dans la filière médico-sociale, à savoir un poste d'éducatrice chef de jeunes enfants qui correspond au poste de la nouvelle directrice de la crèche de Verdun et un poste d'auxiliaire de puériculture de première classe également pour Verdun, et, dans la filière technique, un poste d'adjoint technique de deuxième classe sur un temps non complet, pour occuper ses fonctions à l'école élémentaire Renan, au service restauration.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions à M<sup>me</sup> Juvin-Marleix ? (*Aucune.*)

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : unanimité**

**1.4 - Personnel communal - Conventions « Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) ».**

**M<sup>me</sup> Mangeard**

Mes chers collègues, comme vous vous souvenez, ou pas d'ailleurs, nous avons voté il y a quelque temps le recrutement de contrats d'avenir pour la Ville de La Garenne-Colombes. En fait, ces contrats d'avenir se sont terminés fin 2009 et ont été remplacés, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, par, dans un premier temps, des CAE, contrats d'accompagnement à l'emploi, et nous avons maintenant, pour le secteur non marchand qui nous concerne, des CUI, c'est-à-dire des contrats uniques d'insertion.

Qu'est-ce qu'un contrat unique d'insertion ?

Il est constitué d'un contrat de travail entre l'employeur et le bénéficiaire et également d'une convention individuelle de six mois, renouvelable jusqu'à 24 mois, entre l'employeur, le bénéficiaire et le prescripteur, le prescripteur étant Pôle Emploi et, pour les moins de 26 ans, les missions locales.

Ce contrat CUI est simplement pour le secteur non marchand ; pour le secteur marchand, il s'appelle CIE, contrat initiative emploi.

Les bénéficiaires sont tous les demandeurs d'emploi qui sont en difficulté pour des recherches pour insertion sociale ou professionnelle, les bénéficiaires du RSA et un public prioritaire.

Les employeurs concernés sont les collectivités territoriales et tout organisme de droit privé à but non lucratif et les structures d'insertion.

La rémunération de ces contrats ne peut être inférieure au SMIC. Concernant ses caractéristiques, c'est un contrat de droit privé à durée indéterminée ou déterminée et la durée du travail est comprise entre 20 et 35 heures hebdomadaires.

La durée de la convention, comme je vous l'ai dit, est de six mois et elle peut être renouvelée plusieurs fois dans la limite de 24 mois ou, pour certains publics, de 60 mois. Les dérogations concernent les bénéficiaires d'un minimum social âgés de 50 ans ou plus à l'expiration des 24 mois et les salariés reconnus travailleurs handicapés sans condition d'âge. On peut également prolonger la convention au-delà de 24 mois pour achever une formation en cours pendant cette durée de 24 mois.

L'aide forfaitaire mensuelle, le taux de prise en charge par l'État, puisque ce sont des contrats aidés par l'État, le taux de base pour le demandeur lambda est de 80 % du SMIC ; il peut monter à 90 % pour les bénéficiaires du RSA des Hauts-de-Seine et il peut également être majoré à 95 % du SMIC pour les publics prioritaires. Il y a même un taux de 105 % pour des ateliers et des chantiers d'insertion, quel que soit l'âge du bénéficiaire.

Concernant la durée hebdomadaire, l'aide de l'État est calculée sur la base de 20 heures pour les contrats pris en charge à 80 % et jusqu'à 26 heures pour les publics prioritaires ou les bénéficiaires du RSA. Il y a également une exonération des cotisations patronales.

Voilà, en fait, en quoi consiste ce nouveau CUI.

Je vous demande, ce soir, compte tenu des objectifs fixés au niveau national, d'approuver la création de postes réservés aux candidats éligibles au CAE, d'approuver les conventions individuelles, d'approuver les avenants pour la mise en place de périodes d'immersion s'il y en a et d'approuver la prise en charge par la Ville des formations et des mesures d'accompagnement professionnel pour les personnes recrutées dans ce dispositif.

Merci beaucoup.

**M. le Maire**

Des remarques à M<sup>me</sup> Mangeard ? (*Aucune.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : unanimité**

**Marchés Publics**

**1.5 - Protocole transactionnel (téléphonie fixe) entre la société SFR et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.**

**M. le Maire**

Les deux points suivants sont des points assez similaires. M. Graux n'étant pas là, je les présente moi-même.

La société SFR a des marchés avec la Ville de La Garenne-Colombes, téléphonie fixe pour le premier rapport et l'interconnexion des sites distants pour le second rapport.

Pour des éléments de contre-temps technique, le marché n'a pu être reconduit dans les temps pour sa troisième année et SFR a continué, heureusement, de vous à moi, à nous fournir les contrats, c'est-à-dire que les lignes téléphoniques n'ont pas été coupées.

Nous passons un protocole d'accord avec eux pour, évidemment, indemnisation du service fait, c'est-à-dire que l'on va payer les factures que l'on devait payer, jusqu'au 31 octobre, ce qui va nous permettre, d'ici là, d'avoir conclu un marché à procédure adaptée qui est en cours de préparation.

Avez-vous des remarques particulières ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Juste une question : s'agit-il des dernières régularisations ? En effet, cela fait plusieurs...

**M. le Maire**

Je l'espère.

**M. Conway**

Vous l'espérez, c'est-à-dire que vous n'êtes pas sûr ?

**M. le Maire**

J'espère pouvoir vous dire que ce sont les dernières. Je vous l'avais dit la dernière fois, vous vous souvenez ?

**M. Conway**

Justement !

**M. le Maire**

On ne fait que payer nos communications ; cela n'aurait rien changé, en réalité, en termes de dépenses de la Ville.

On passe au vote pour le premier.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**4 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

**1 abstention :** M. CONWAY

#### **1.6 - Protocole transactionnel (interconnexion des sites distants) entre la société SFR et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.**

**M. le Maire**

Pour le deuxième, on passe au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**4 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

**1 abstention :** M. CONWAY

## **II - Direction Jeunesse, Culture et Sports**

### **2.1 - Convention d'objectifs et de financement triennale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour l'organisation de « prestation de service - accueil de loisirs sans hébergement » en faveur des enfants de la Ville de La Garenne-Colombes.**

**M. Dubois**

La CAF souhaite formaliser les engagements réciproques entre les différents partenaires des accueils de loisirs quant aux modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « *accueil de loisirs sans hébergement* ».

Je vous demande donc de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Dubois.

Des questions particulières pour que nous puissions toucher un peu d'argent de la CAF ? (*Aucune.*)

Personne n'est contre ?

Je rappelle, pour que nul n'en ignore, comme on dit, que la demi-journée au centre de loisirs du mercredi est facturée la somme exorbitante de 1,86 euro TTC, sans besoin de payer pour plusieurs fois, on peut venir une seule fois ; c'est quelque chose d'extrêmement performant, c'est le modèle de luxe.

Pas de remarque ? (*Aucune.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour :**     *unanimité*

Merci.

C'est bien, quand les choses sont très positives à La Garenne-Colombes, personne ne prend la parole ; c'est curieux.

Le point suivant est présenté par M<sup>me</sup> Thimel. Au travail, Madame Thimel !

## **II - Services Techniques**

### ***Voirie, Propreté, espaces verts***

#### **3.1 - Exonérations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.**

**M<sup>me</sup> Thimel**

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme tous les ans, des demandes de sociétés garennoises ont été faites sur l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, vous avez le détail, avec trois nouvelles sociétés cette année. Ces sociétés ont des contrats Ville ou des contrats privés.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir accorder l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour ces sociétés.

**M. le Maire**

Merci.

Des questions à M<sup>me</sup> Thimel ? (*Aucune.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour :**     *unanimité*

Le point suivant est présenté par M. Hervo.

### ***Urbanisme***

#### **3.2 - Acquisition de la parcelle cadastrée section S numéro 124p d'une superficie de 17,55 m<sup>2</sup>, sise 11, rue du 8-Mai-1945.**

**M. Hervo**

Mes chers collègues, il s'agit de la rue du 8-Mai-1945.

Il s'agit, dans le cadre de l'application d'un permis de construire qui a été délivré sur ce terrain et qui a d'ailleurs conduit à la réhabilitation de belle qualité d'une maison individuelle qui en avait bien besoin et en application du Plan Local d'Urbanisme qui prévoit le réaligement de la rue du 8-Mai-1945 au droit de cette propriété, d'approuver cette cession gratuite à la Ville de la parcelle correspond à l'alignement de 17,55 mètres carrés et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique correspondant.

**M. le Maire**

Y a-t-il des remarques particulières pour les 17,55 mètres carrés de M. Hervo ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Une question... Ce point-là avait été abordé lors de la modification du PLU et le commissaire enquêteur avait répercuté les observations des habitants et préconisé que ce soit un peu plus approfondi ; est-ce que cela a été fait au cours du conseil de quartier ou autres ?

**M. le Maire**

Qu'est-ce que vous voulez dire par « approfondi » ?

**M. Conway**

Les remarques étaient : est-ce que cet alignement est indispensable et ne vient-il pas supprimer une des seules rues qui ne soit pas rectiligne à La Garenne-Colombes ? Ces observations étaient remontées. Le commissaire enquêteur avait fait remarquer que ce point n'avait pas fait l'objet d'un développement important. Je voulais savoir si vous aviez suivi ses recommandations.

**M. Hervo**

Il est vrai que le commissaire enquêteur s'était interrogé sur l'opportunité de la chose, sans porter de jugement, d'ailleurs, si j'ai bon souvenir, d'aucune sorte, ni pour ni contre.

Il n'en reste pas moins que de toute façon, l'affaire avait été convenue avec les propriétaires de la maison lorsqu'ils ont acquis le terrain, avant qu'ils ne se lancent dans la réhabilitation du pavillon et les parties étaient d'avance d'accord.

Tout ceci ne fait qu'entériner un problème qui n'a jamais existé.

**M. le Maire**

Mes chers collègues, il faut quand même voir que c'est une affaire considérable d'aménagement urbain, puisqu'il s'agit quand même d'une clôture qui passe de là à là pour 17 mètres carrés au total.

Peut-être que le commissaire enquêteur – je ne le savais pas, Monsieur Conway, vous me l'apprenez – souhaitait que la rue ne soit pas totalement rectiligne, mais c'est peut-être en matière d'esthétisme.

De toute façon, les propriétaires sont d'accord ; on les a vus, ils sont venus, nous allons participer à la rénovation, bien entendu, du petit bout que nous récupérons.

Restera, mais M. Hervo vous l'a expliqué, le petit bout qui est chez le voisin...

**M. Hervo**

Il restera une parcelle de 1,30 mètre carré qui nous posera des problèmes, mais on arrivera bien à trouver une solution avec le propriétaire concerné.

**M. le Maire**

Comme ce n'est pas couvert par l'EPADESA, on devrait pouvoir arriver à garder notre souveraineté municipale sur ce 1,30 mètre, sur lequel aucune tour ne pourrait logiquement venir se greffer, Monsieur Conway, y compris à long terme.

**M. Conway**

Nous comptons sur vous, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Vous pouvez ! Je suis intraitable sur ces affaires d'urbain.

Avez-vous des remarques ? (*Aucune.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : unanimité**

**3.3 - Adhésion à la Fédération des Entreprises Publiques Locales.**

**M. le Maire**

Mes chers collègues, je vous demande que la Ville adhère à la Fédération des Entreprises Publiques Locales, qui a une expérience des contrats qui lient les collectivités locales aux aménageurs du type SEM ou entreprises publiques locales et qui, également et peut-être surtout, constitue un outil d'aide à la décision adapté aux besoins des Villes en matière d'aménagement urbain.

Vous savez qu'un nouvel outil administratif a été créé par la loi. Ce nouvel outil administratif, la SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement), est un outil que la loi a créé qui permet à des collectivités territoriales de gérer ensemble des problèmes urbains.

On souhaiterait pouvoir, grâce à cette adhésion, avoir quelques conseils juridiques, échanger avec des gens qui ont des expériences sur le sujet.

Cela nous coûtera 4 000 euros par an.

Avez-vous des remarques particulières ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je voudrais savoir si la SEM Ville de La Garenne-Colombes est adhérente à cette fédération.

**M<sup>me</sup> Labrousse**

Non, Monsieur Macé.

**M. le Maire**

La présidente de la SEM dit que non...

**M<sup>me</sup> Labrousse**

On peut l'être ; c'est à étudier.

**M. Macé**

Cela semblerait intéressant par rapport à une SEM...

**M. le Maire**

C'est une bonne remarque.

**M. Macé**

Par ailleurs, vous avez dit que cette adhésion allait nous permettre d'avoir des éléments par rapport à des questions d'aménagement. Je me permets de vous indiquer que cette Fédération des Entreprises Publiques Locales, ce n'est pas uniquement pour des questions d'aménagement, mais pour la gestion de tout service public municipal.

Cela me semble intéressant par rapport aussi à l'ensemble des prestations qu'une commune peut offrir à ses habitants.

**M. le Maire**

Échange d'expériences.

Merci, Monsieur Macé.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je voulais intervenir là-dessus, un peu dans la lignée de ce qui a été évoqué par Christophe Macé sur les conditions d'expropriation dans la ZAC des Champs-Philippe. Je pense que l'échange d'expérience peut aussi utilement porter sur la manière d'accompagner sur le plan humain les opérations d'expropriation et de réaménagement.

Aujourd'hui, la façon dont la Ville de La Garenne-Colombes se défait sur la SEM 92 et laisse la SEM 92 spolier des gens pour qui le bien qui fait l'objet de l'expropriation est leur seul bien et ne leur permet pas de se reloger sur le lieu de leur vie, je pense qu'il y a véritablement, dans le cadre de cette adhésion, à se poser la question de l'échange d'expériences là-dessus, parce que c'est trop facile de profiter de la disparition d'un marché local pour, après, imposer n'importe quel prix au mètre carré tel qu'on l'a vu hier au tribunal ; c'est absolument scandaleux !

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

Écoutez, Monsieur Conway, j'ai deux choses à vous dire là-dessus.

Premier point, je suis Maire depuis 2001. J'ai proposé au Conseil Municipal, quelques années après l'élection de 2001, de créer cette ZAC. Si j'avais été le Maire de communes voisines que je ne citerai pas, des expropriations auraient eu lieu dans les six mois, une brutalité dans l'action municipale aurait existé. Dans le passé, cela a été le cas, dans des villes de notre département et dans d'autres villes, en cas de ZAC.

Ici, nous avons pris notre temps. J'ai personnellement reçu, Jean-Pierre Hervo a personnellement reçu, les conseillers municipaux de la majorité qui habitent dans ce quartier ont personnellement reçu plusieurs fois des gens habitant ce quartier pour trouver des solutions. Je suis allé personnellement chez plusieurs de ces habitants, les rencontrer chez eux.

Nous sommes en 2010, le projet, politiquement, même si, administrativement, il a été lancé plus tard, existe depuis 2001 ; depuis 2001, nous en parlons ; cela fait donc neuf ans.

Je crois que si tous les maires et tous les conseils municipaux de France prenaient autant de prudence dans la gestion de ces affaires qui sont éminemment sensibles, et là je partage votre avis, parce qu'elles concernent le quotidien et la vie des gens, et se hâtaient tellement avec lenteur comme nous l'avons fait, probablement les choses iraient mieux.

C'est notre honneur d'avoir fait ce que nous avons fait, c'est-à-dire d'avoir pris le temps, mais il y a un moment où l'intérêt général, qui nécessite l'aménagement urbain, fait que l'on doit passer à une étape supplémentaire.

Dans ce quartier des Champs-Philippe, pendant les huit premières années de ces deux mandats, aucune expropriation n'a eu lieu, aucune, comme ailleurs d'ailleurs à La Garenne-Colombes. À chaque fois, nous avons agi à l'amiable, et cela nous a pris du temps et de l'énergie, mais chaque fois, je trouve, cela a été mieux. Et il y a un moment où il faut se décider d'avancer ou d'arrêter le projet, parce que, c'est vrai, il y a quelques situations de blocage, mais notre honneur a été de faire en sorte que ces situations de blocage soient les moins nombreuses possibles et que l'on puisse jusqu'au bout arriver à un accord.

J'étais encore au mois de juillet avec un des habitants à visiter plusieurs possibilités de relogement pour lui-même, moi-même j'y suis allé, on a visité ensemble les endroits où on pouvait reloger les gens, je lui ai montré ce que l'on pouvait faire.

Personne n'est parfait, mais j'estime qu'en matière d'efforts que nous avons faits d'accompagnement des uns et des autres, nous n'avons pas été les plus mauvais ; c'est une litote.

Enfin, vous nous dites : « *C'est un scandale, le tribunal, etc.* ». M. Conway fait référence à une audience qui a eu lieu hier pour fixer le prix d'expropriation et d'acquisition par la SEM 92 de quelques terrains et propriétés à La Garenne-Colombes. Je ne sais pas, Monsieur Conway – vous êtes élu, moi aussi –, ce que le juge décidera. Le juge, en démocratie, est là pour dire le droit, pour défendre l'intérêt général et, en même temps, les intérêts particuliers. Moi, je ne commente pas une décision de justice en cours, je ne fais pas un commentaire tel que vous venez de le faire, alors que le juge est en train de réfléchir.

Si moi-même, Maire, j'avais fait une déclaration comme vous l'avez faite aujourd'hui, en employant des mots brutaux, comme vous le faites (scandaleux, etc.), vous auriez dit, et vous auriez eu raison, que c'est une pression considérable sur le juge, mais jamais nous ne nous permettrions de faire cela. Il faut laisser le juge décider et, en démocratie, c'est le juge qui a raison ; c'est comme cela. Je fais confiance à la justice ; elle appréciera la balance délicate et complexe entre l'intérêt général et les intérêts particuliers, mais attendons ce que va dire le juge. Peut-être le juge donnera-t-il raison totalement aux habitants, totalement à la SEM 92, entre les deux, on verra. De toute façon, la décision du juge sera la bonne. C'est ainsi que cela marche.

Monsieur Macé ?



**M. Macé**

Je constate ce soir qu'un tabou vient de tomber.

Vous nous avez toujours dit, depuis que vous êtes Maire de La Garenne-Colombes : « *Il n'y a pas eu, il n'y aura pas d'expropriation* » ; ce soir, cette affirmation que vous nous disiez main sur le cœur que cela se passerait comme cela n'aura pas lieu dorénavant, parce qu'effectivement, il y aura demain – nous attendons, et vous avez raison de le souligner, la décision du tribunal –, effectivement, des expropriations sur notre ville, des expropriations qui auront été décidées par vous, *via* la SEM 92 ; voici cette réalité. Évidemment, quand cela sera confirmé, vous imaginerez bien que nous en informerons les habitants de ce quartier et, plus largement, les habitants de notre ville, par rapport à vos déclarations, Monsieur le Maire. Ce ne sont pas les miennes, ce sont les vôtres.

**M. le Maire**

Très bien, Monsieur Macé.

Monsieur Hervo ?

**M. Hervo**

Vous passerez sous silence, Monsieur Macé, au passage, évidemment, les dizaines de cas qui ont été réglés à l'amiable à la satisfaction de tout le monde et sans heurt, sans cri, sans tapage et sans journaliste.

Vous passerez également sous silence, bien sûr, tous les cas où la Ville s'est investie aux côtés de la SEM 92 pour mettre au point des solutions originales et satisfaisantes de transaction avec les habitants : achat d'appartement pour le compte de, avec dation ou des formules de ce genre qui ont parfaitement fonctionné et à la pleine satisfaction des gens concernés.

Vous ne ferez évidemment, comme à l'habitude, que faire surgir les quelques cas particuliers qui posent problème et qui sont montés en épingle par une association dont le président n'habite pas à La Garenne-Colombes, ce qui est pour le moins paradoxal et curieux.

Une audience au tribunal telle que celle qui a eu lieu hier n'a rien d'anormal. Des parties ne sont pas d'accord, le tribunal est saisi, le juge est là pour trancher et dire ce qui est bien et les parties n'auront qu'à s'y soumettre.

Hier, il ne s'est rien passé d'autre que le fonctionnement normal de la justice au service de tout le monde et au service des particuliers et des individus.

Avoir fait monter la mayonnaise, faire du cinéma, ce sont des manœuvres médiocres, et rien d'autre, que je dénonce publiquement ici. Quand j'entends prononcer le mot « spoliation », j'ai honte pour ceux qui prononcent ce mot !

**M. le Maire**

Merci.

D'autant que ceux qui prononcent ce mot de « spoliation » sont incapables de dire à combien est acheté ou vendu le terrain, mais bon.

Monsieur Macé, vous vouliez reprendre la parole ?

**M. Macé**

Tout d'abord, vous êtes en train d'accuser un président d'une association de ne pas habiter la ville ; c'est intéressant. Je rappelle que c'était un de vos copropriétaires, Monsieur Hervo. Vous savez très bien comme moi...

**M. Hervo**

Disons-le, cela a été presque un de mes amis.

**M. Macé**

C'est vous qui l'affirmez. Copropriétaire, tout le monde peut le vérifier ; ami, cela vous concerne lui et vous.

**M. Hervo**

Voisin, sans plus. Dites-moi ce que cela apporte au débat !

**M. Macé**

Vous êtes en train d'insinuer que ce président n'habite pas La Garenne-Colombes. C'est en partie faux, dans le sens où, jusqu'en juillet, il habitait La Garenne-Colombes ; il était copropriétaire dans votre immeuble, vous le connaissez très bien et vous venez de l'affirmer. Ne laissez donc pas croire que c'est quelqu'un d'externe à la ville. Il s'est suffisamment investi dans les affaires garennoises... C'est vrai que ce qu'il a fait ne vous a pas plu ; mon Dieu, c'est son droit aussi d'avoir une certaine vision du développement urbain de notre ville. Il était Garennois jusqu'à cet été, très bien...

Vous me permettez, Monsieur Hervo, de constater que, certainement, d'autres présidents d'associations garennoises n'habitent pas non plus la ville. Donner ce type de leçon, c'est pareil, faites un peu attention à ce que vous dites, parce qu'on trouverait dans la liste des présidents des associations de notre ville des habitants qui n'habitent pas La Garenne-Colombes mais qui s'investissent sur notre ville et je crois que c'est une très bonne chose.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Monsieur Conway, vous vouliez la parole.

**M. Conway**

Plusieurs remarques, parce qu'on ne convaincra personne. Le but est de faire savoir.

Quand vous dites qu'il ne s'est rien passé d'anormal au tribunal, justement, c'est cela qui est incroyable et sur lequel je suis fier de maintenir ma capacité d'indignation, parce que ce que vous considérez comme normal reste tout de même scandaleux.

Quand vous dites, Monsieur le Maire, que l'on ne commente pas une décision de justice, ce que je commente, ce sont les conclusions et la manière dont la SEM 92 salit les habitants et leur habitation au cours de ces procès.

Vous pourriez dire : « *C'est le jeu, il faut qu'ils essayent de tirer le meilleur prix, etc.* »...

**M. le Maire**

Mais Monsieur Conway, ce n'est pas un jeu !

**M. Conway**

Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur le Maire...

**M. le Maire**

Non, mais ce n'est pas un jeu ! Vous êtes d'accord, ce n'est pas un jeu. Ne dites pas que c'est un jeu !

**M. Conway**

Je ne vais pas répondre à une interruption, je vous répondrai après, si vous me le permettez.

**M. le Maire**

Je commente : ce n'est pas un jeu, cette affaire.

**M. Conway**

Merci beaucoup.

De la même manière que l'on peut dire que c'est un jeu dans lequel les gens cherchent à obtenir les meilleures conditions possibles pour la SEM 92 dans cette négociation de marchand de tapis, je rappellerai que l'on a eu plusieurs fois ce débat, quand il y avait la fameuse transaction sans heurt et sans tapage, dans laquelle, en fait, on découvrait que les habitants avaient transigé sur un prix inférieur à l'estimation des domaines et que vous disiez : « *Oui, mais ce sont eux qui étaient volontaires* » ; bien sûr, le seul acheteur en face était la Mairie ou la SEM 92 ! Ne parlez pas de transaction !

Quand des gens sont obligés de déménager... J'ai cité le cas d'une personne qui habitait rue Pasteur, pour laquelle vous laissez pourrir le truc en acceptant d'aller par deux fois devant les tribunaux, par deux fois être déjugé et continuez à maintenir un prix qui était une spoliation !

Vous parlez de transaction, de choses qui se passent sans heurt et sans tapage, mais c'est toujours la même réalité : vous proposez un prix qui est inférieur au prix du mètre carré du marché garennois et qui ne permet pas à ces personnes-là de se reloger dans des conditions similaires.

**M. le Maire**

Je pense que M. Hervo veut vous répondre. Je ne sais pas pourquoi, mais...

**M. Hervo**

Je ne vais pas être long, je vais simplement dire à M. Conway que ses affirmations sont totalement gratuites, n'engagent que lui et j'engage fortement tous les Garennois à ne pas le croire, parce que ces informations sont extrêmement tronquées. Il oublie complètement toutes les transactions qui sont intervenues très largement au-dessus des évaluations des domaines, qui sont parfois, dans un sens ou dans un autre, assez difficiles à comprendre, assez mystérieuses.

Vous n'avez pas, Monsieur Conway, la synthèse ou la totalité des informations ou, en tout cas, si vous l'avez, vous ne sortez que les cas qui vous intéressent pour travestir totalement la réalité des choses.

**M. le Maire**

Merci.

On va progresser.

Sur le président de l'association, Monsieur Macé, ce que voulait simplement dire M. Hervo – vous le connaissez, il est taquin –, c'est que le président de l'association en question, que vous connaissez, habite Conflans-Sainte-Honorine. C'est vrai que cela fait un peu sourire aujourd'hui de penser que ce monsieur, très honorable par ailleurs, défend l'urbanisme à La Garenne-Colombes tout en habitant Conflans-Sainte-Honorine.

**M. Macé**

Depuis deux mois.

**M. le Maire**

Oui, mais personne n'est parfait, j'en conviens.

Il continue la procédure en s'intéressant à l'urbanisme de La Garenne-Colombes, mais écoutez, c'est ainsi...

Il faut qu'on prévienne le maire de Conflans-Sainte-Honorine d'ailleurs...

*(Rires.)*

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : unanimité**

Je vous remercie.

Monsieur Perrée, vous avez deux dossiers d'importance capitale !

**M. Conway**

Excusez-moi, juste un commentaire, Monsieur le Maire...

**M. le Maire**

Je vous en prie.

**M. Conway**

... parce que vous nous reprochiez que lorsque nous votions pour, nous ne nous exprimions pas. Vous voyez que nous arrivons à voter pour tout en nous exprimant.

**M. le Maire**

Oui, mais sur un autre sujet, c'est-à-dire que vous êtes totalement hors sujet, mais cela fait votre charme, Monsieur Conway !

**M. Conway**

Vous pouvez prendre le premier point qui est Paris Métropole, nous avons voté pour et nous nous sommes exprimés dessus.

**M. le Maire**

Très bien !

Comme quoi, finalement, un certain nombre de nos projets ne sont pas mauvais.

**M. Conway**

Et on peut parler.

**M. le Maire**

Bien entendu ! Je crois que vous ne vous en privez pas.

**3.4 - Taxes d'urbanisme dues par Monsieur et Madame Veyret : demande de remise des pénalités et intérêts de retard - 11bis, rue Auguste-Buisson.**

**M. le Maire**

Monsieur Perrée, vous avez la parole.

**M. Perrée**

J'ai des points qui brassent beaucoup moins de millions, Monsieur le Maire.

Je voulais simplement vous dire qu'une taxe d'urbanisme a été mise à la charge de M. et M<sup>me</sup> Veyret. La somme totale à payer au titre de cette taxe était de 8 000 euros. La première échéance a été versée à la date demandée, mais pour la seconde échéance, M. et M<sup>me</sup> Veyret ont sollicité des délais de paiement qui ont entraîné des pénalités de retard. Ces pénalités se montent à 217 euros, dont une part communale de 136 euros.

Selon avis favorable du comptable public, est-ce que la commune peut accorder cette remise gracieuse à M. et M<sup>me</sup> Veyret. C'est une question très importante.

**M. le Maire**

Une remise de 136 euros ?

**M. Perrée**

C'est cela.

**M. le Maire**

Est-ce que quelqu'un est contre cette remise ? Non. Adopté à l'unanimité. Ouf !

**35 voix pour : unanimité**

Merci, Monsieur Perrée.

**3.5 - Taxes d'urbanisme dues par la SCI LOUIS BLANC : demande de remise des pénalités et intérêts de retard - 3/3bis, rue Louis-Blanc.**

**M. le Maire**

Pareil pour la SCI Louis Blanc, Monsieur Perrée !

**M. Perrée**

Pareil pour la SCI Louis Blanc, il s'agit d'ailleurs exactement de la même somme, ce sont encore 136 euros...

**M. le Maire**

Chez M. Perrée, c'est forfaitaire, c'est 136 euros !

(Rires.)

**M. Perrée**

Voilà !

Je vous demande donc d'avoir l'extrême gentillesse de bien vouloir accepter que nous leur fassions cadeau de ces 136 euros.

**M. le Maire**

Pas de remarque ? (*Aucune.*)

On ne spolie pas la commune ? Rassurez-moi, Monsieur Perrée, là-dessus !

**M. Perrée**

Cela ira.

**M. Macé**

Nous sommes contre, par rapport à celle-là.

**M. Perrée**

Parce que c'est une SCI...

**M. le Maire**

Parce que c'est une SCI, il y a le mot « société » ! Les bons réflexes de la gauche !

**M. Macé**

Ils peuvent payer !

**M. le Maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M. CONWAY.

**4 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

Le favoritisme !

Quand même, il y a des bons réflexes ! Ce que j'aime, c'est que de temps en temps, on s'y retrouve.

#### **IV - Divers**

##### **4.1 - Décisions.**

**M. le Maire**

N° 2010/158 : Contrat avec l'association Lily and Co pour un concert du kiosque le dimanche 25 juillet 2010 au parc Wangen Im Allgäu.

N° 2010/159 : Contrat avec Lande Martinez Production pour une pièce de théâtre le vendredi 15 octobre 2010 à la salle des fêtes.

N° 2010/160 : Contrat avec Monsieur René Van Bever pour la programmation d'une conférence audiovisuelle en deux séances le vendredi 19 novembre 2010 au Foyer des Arts et Loisirs.

N° 2010/161 : Convention avec l'association La Garenne Jeunesse pour l'organisation de deux mini-séjours de vacances sur la base de loisirs de Buthiers (77).

N° 2010/162 : Appel d'offres ouvert : impression, façonnage, finition et livraison des supports de communication.

N° 2010/163 : Contrat avec la musique principale de l'Armée de Terre pour La Garenne en Fête spécial centenaire dimanche 20 juin 2010.

N° 2010/164 : Appel d'offres ouvert : organisation de séjours en classes d'environnement durant l'année scolaire 2010-2011 pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2010/165 : Installation d'une base de vie pour les ouvriers intervenant sur le chantier de voirie de la rue Voltaire sur le terrain d'assiette du parking de l'Hôtel de Ville.

N° 2010/166 : Avenant N° 1 au marché à procédure adaptée 2009/VOL/04 : entretien et maintenance des aires de jeux, traitement et désinfection des bacs à sable.

N° 2010/167 : Avenant rédactionnel n° 1 au marché n° AOO/2010/01 : location et maintenance des conteneurs pour la collecte des déchets de la ville de La Garenne-Colombes.

N° 2010/168 : Autorisation d'occupation du square de la salle des fêtes, le 10 juillet 2010, pour une représentation de marionnettes.

N° 2010/169 : Autorisation d'occupation du square Guy-Môquet le 15 septembre 2010 pour une représentation de marionnettes.

N° 2010/170 : Autorisation d'occupation du square Guy-Môquet les 25 et 26 septembre 2010 pour des représentations de marionnettes.

N° 2010/171 : Autorisation d'occupation du square Wangen le 13 octobre 2010 pour une représentation de marionnettes.

N° 2010/172 : Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée – Fourniture, mise en œuvre et maintenance du progiciel enfance.

- N° 2010/173 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie de l'avenue du Général-Leclerc, de l'avenue du Général-de-Gaulle à la rue Martin-Bernard.
- N° 2010/174 : Avenant n° 2 au marché n° AOO-2007-04 relatif au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux.
- N° 2010/175 : Marché à procédure adaptée pour la fourniture de denrées alimentaires pour les repas des crèches.
- N° 2010/176 : Marché à procédure adaptée : diffusion de supports de communication.
- N° 2010/177 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre partielle pour les travaux d'aménagement d'un local situé 6, rue Fernand-Drouilly à La Garenne-Colombes.
- N° 2010/178 : Contrat avec Far production relatif à un spectacle pour enfants prévu le dimanche 21 novembre 2010 au Foyer des Arts et Loisirs.
- N° 2010/179 : Contrat avec l'ensemble de flûtes de paris relatif à un concert prévu le vendredi 17 décembre 2010 à l'église Saint-Urbain.
- N° 2010/180 : Contrat avec M. Jean-Jacques Horem relatif à une conférence en deux séances prévues le vendredi 3 décembre 2010 au Foyer des Arts et loisirs.
- N° 2010/181 : Convention avec la société Lombard et Guérin relative à l'organisation d'un salon du vin et du terroir dans le gymnase du complexe sportif Pierre-Denis les 4, 5 et 6 février 2011.
- N° 2010/182 : Contrat avec l'association Connaissance de l'Art Contemporain pour un cycle de conférences.
- N° 2010/183 : Contrat d'assistance et de maintenance pour le logiciel ATAL II.
- N° 2010/184 : Aliénation d'un véhicule appartenant à la Ville de la Garenne-Colombes
- N° 2010/185 : Contrat avec l'association Artémuse relatif à l'organisation de deux animations dans le cadre des journées européennes du patrimoine.
- N° 2010/186 : Installation d'un camion cantine, d'un groupe électrogène et d'un barnum sur le terrain d'assiette du complexe sportif Claude-Chedal-Anglay
- N° 2010/187 : Avenant n° 1 au MAPA 2009/VOI/10 travaux de réhabilitation d'un collecteur d'assainissement de type ovoïde T 200, rue Voltaire entre le rond-point du Souvenir-Français et la place de la Liberté.
- N° 2010/188 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la maintenance de photocopieurs pour l'Hôtel de Ville, la bibliothèque et les écoles.
- N° 2010/189 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la maintenance de services et de matériel de téléphonie mobile.
- N° 2010/190 : Avenant n° 2 au marché négocié n° MN/2008/17 - travaux de construction d'une médiathèque située 20/22, rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes, lot n° 1 « gros œuvre ».
- N° 2010/191 : Avenant n° 2 au marché négocié n° MN/2008/19 - travaux de menuiseries extérieures-brise soleil en verre, métalleries, stores, en vue de la construction d'une médiathèque située 20/22, rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes, lot n° 5A menuiseries extérieures-brise soleil en verre.
- N° 2010/192 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de tapis de fleurs automne 2010 et printemps 2011.
- N° 2010/193 : Contrat avec l'association « Audaces musicales » pour un concert au Mastaba 1.

**M. le Maire**

Les décisions, avez-vous des remarques particulières, des questions, les uns et les autres ? Une petite décision que les adjoints au maire, les conseillers, l'administration, m'ont fait prendre et que, par faiblesse, j'ai signée...

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

C'est une question sur l'ensemble.

Tout à l'heure, quand je pose une question, c'est fidèle, pour moi, à l'esprit qui vise à considérer que les questions peuvent être idiotes, alors que, pour moi, il n'y a que les réponses qui peuvent l'être. Là, en l'occurrence, c'est une question : pourquoi les décisions s'arrêtent-elles au 19 août ?

**M. le Maire**

C'est une bonne question !

**M. Conway**

Il y a un délai de communication ? Comment cela se passe ?

**M. le Maire**

Je ne sais pas répondre à votre question, mais je vais regarder.

Y a-t-il une raison, Monsieur Sammut ?

*(Intervention hors micro de M. Sammut.)*

Ce sont celles qui sont revenues et qui sont à jour réglementairement.

Avez-vous d'autres questions ? *(Aucune.)*

Qu'est-ce qui vous arrive ce soir ? Aucune question sur aucune décision ? Moi, j'aurais vu quelque chose... Les flûtes, par exemple...

**M. Conway**

Monsieur le Maire, vous voulez absolument que je vous en pose une ?

**M. le Maire**

Allez-y, cela me fait plaisir !

**M. Conway**

Les décisions 168, 169, 170 et 171...

**M. le Maire**

Vous avez dit « une », Monsieur Conway !

**M. Conway**

C'est la même question.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, n'abusez pas, vous avez dit « une » !

**M. Conway**

C'est la même question.

La représentation de marionnettes, ce sont quelles marionnettes ?

*(Rires.)*

**M. le Maire**

C'est Guignol... et son gros bâton.

#### **4.2 - Questions orales.**

**M. le Maire**

Vous aviez des questions, Monsieur Macé.

Monsieur Macé a un tsunami de questions...

**M. Macé**

Non.

**M. le Maire**

Une vague...

**M. Macé**

Cela fait trois mois que nous ne nous étions pas vus en Conseil Municipal.

**M. le Maire**

Vous étiez en manque ?

**M. Macé**

Pas du tout !

**M. le Maire**

Surtout très intéressantes ! Il y a la qualité et la quantité.

**M. Macé**

Comme d'habitude.

**M. le Maire**

Bien entendu !

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre pays a commémoré le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle.

Serait-il possible d'apposer sur le monument situé rond-point du Souvenir-Français, ex-place Jean Baillet, le texte de l'appel du Général de Gaulle ?

Je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Maire**

C'est une excellente idée ! Fabrice Chaillet va faire chiffrer l'opération.

Question suivante !

M. Chaillet était déjà au courant ; il a déjà la commande.

Monsieur Macé, allez-y !

**M. Macé**

Mes chers collègues, en fonction de la réglementation, les communes sont tenues de mettre à disposition des organisations syndicales ayant une section syndicale représentée au Comité Technique Paritaire un local.

Je vous demande d'indiquer aux membres du Conseil Municipal quel local a été mis à disposition des deux organisations syndicales, ainsi que les moyens matériels octroyés par la Ville.

**M. le Maire**

En effet, Monsieur Macé, le Directeur général des services travaille actuellement cette question avec les organisations syndicales. Je crois savoir qu'un certain nombre de pistes et de visites ont déjà eu lieu. Dès qu'un accord aura été trouvé, je vous en informerai.

**M. Macé**

À deux reprises en septembre dernier, pour l'accueil des nouveaux Garennois et l'inauguration de la crèche Pierre-Sémard, les élus de l'opposition municipale n'ont pas été conviés à ces manifestations.

Je souhaite qu'il s'agisse de simples erreurs matérielles et que tous les élus du Conseil Municipal soient systématiquement informés de toutes les manifestations organisées par la Ville, comme cela devrait être la règle qui a d'ailleurs été appliquée dans notre Ville.

Je vous demande de me confirmer qu'il s'agit d'une erreur.

**M. le Maire**

Écoutez, Monsieur Macé, je ne peux que déplorer que vous n'ayez pas reçu cette invitation ; elle vous est systématiquement envoyée.

D'ailleurs, ceux qui étaient présents parmi vous à cette manifestation peuvent témoigner que j'ai même mentionné votre nom en tant que responsable de l'opposition municipale lors de l'accueil des nouveaux Garennois, comme je le fais chaque fois. Je vous ai cité et j'ai cité la composition du Conseil Municipal, ainsi que M. Conway, bien entendu.

**M. Macé**

L'organigramme des services municipaux indique qu'il existe un service « santé, environnement et prévention des risques ».

Pourriez-vous présenter aux membres du Conseil Municipal l'organigramme détaillé de ce service, en précisant par poste de travail les différentes missions et si le poste est pourvu ou à pourvoir ?

**M. le Maire**

Il y a trois agents : M. Raynaud, M<sup>me</sup> Okabe et M<sup>me</sup> Doradou. Le Directeur général des services vous transmettra ultérieurement les informations relatives aux missions exercées.

**M. Macé**

Dernière question, un certain nombre de postes d'encadrement sont en cours de recrutement : responsable des affaires juridiques et des marchés publics, responsable des finances, responsable de la police municipale, responsable voirie et espaces verts.

Je vous demande de faire un point d'information aux membres du Conseil Municipal sur l'état d'avancement des différents recrutements à effectuer.

Je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Je vous propose, lors d'un prochain Conseil Municipal, de faire le point sur l'avancement de ces embauches qui sont en cours et pour lesquelles un certain nombre d'annonces ont été passées.

Le poste de DGS est pris, Monsieur Macé, je suis confus.

*(Rires.)*

Monsieur Fouliard, vous aviez deux questions.

**M. Fouliard**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du dernier Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet dernier, a été adoptée la réduction de votre indemnité de Maire pour mise en conformité avec la législation...

**M. le Maire**

Malheureusement, oui...

**M. Fouliard**

... sur le cumul des indemnités d'élu local.

En réponse à mes interrogations, vous nous avez indiqué avoir rétrocédé au Trésor Public le trop-perçu constaté depuis votre élection en tant que député européen.

Je vous demande de nous communiquer le montant et la date de ce remboursement.

Je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Fouliard.

En effet, lorsque nous avons eu, enfin, l'information sur le régime applicable aux députés européens, j'ai pu procéder au règlement, comme probablement un certain nombre de mes collègues élus au Parlement quelques mois auparavant. Le montant était d'environ 11 000 euros et a été réglé par moi au second trimestre 2010 au Trésor Public.

Dernière question !

**M. Fouliard**

Pouvez-vous nous communiquer les effectifs scolaires sur La Garenne-Colombes pour la rentrée 2010-2011 par groupe scolaire et par niveau s'il vous plaît ?

**M. le Maire**

Je parle sous le contrôle de M<sup>me</sup> Raimbault.

En maternelle :

à Marsault : 282 enfants ;  
à Voltaire : 377 ;  
à Renan : 293 ;  
- à Guest : 218,

pour un total de 1 160.

En élémentaire :

à Marsault : 330 enfants ;  
à Jerphanion : 155 ;  
à Voltaire : 376 ;  
à Renan : 420 ;  
- à Guest : 291,

pour un total de 1 572 enfants.

Y avait-il d'autres questions ? (*Non.*)

Mes chers collègues, je pense que nous avons épuisé l'ordre du jour et je vous propose de nous retrouver à la prochaine séance dont je n'ai pas la date mais que je vous communiquerai le plus tôt possible.

À bientôt.

*La séance est levée à 22 heures.*